

# FICHE DE CONSTATS (pouvant déboucher sur des non conformités susceptibles de MED) ET D'OBSERVATIONS

**Exploitant :** \_\_\_\_\_ **Site inspecté : Cuers-Parcelles C 1631 - 2082 et 2084** **Date de l'inspection : 31/07/2020**

En cas d'omission, la liste des constats et observations repris ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

**Signature de l'Inspecteur**



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des constats et observations de l'Inspection

**Représentant de l'exploitant  
Nom, fonction et Signature**

**Constats et observations de l'Inspecteur :**

**Susceptible  
de MED**

**Non**

**Constats**

Une visite du site a été réalisé par nos services le 31/07/2020 pour contrôler l'état général des parcelles cadastrées en section C sous les numéros 1631 et 2084 et vérifier si des activités pouvaient relever éventuellement de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou d'une gestion irrégulière de déchets au titre du code de l'environnement. Les parcelles sont situées au lieu-dit « Trébaudels » et en zone N du PLU de Cuers.

Nous étions accompagnés à cette occasion par les personnes domiciliées sur les lieux qui ont fait objet de notre visite.

Une des personnes nous a expliqué en séance les aménagements en cours de réalisation. Elle a ensuite confirmé ses déclarations par courrier transmis le 24/09/20 en y annexant plusieurs documents. Le détail des explications est mentionné ci-après :

**Aménagement de la parcelle C 1631 :**

- les parcelles objet de notre visite sont situées en plein cœur d'un massif forestier dont la première bouche incendie disponible se trouve à environ 3 km de distance et aucune réserve d'eau n'est disponible (risque élevé d'incendie) ;

- la RD40 sur son tracé de 9 km ne dispose d'aucune aire de retournement ou de stationnement destiné aux pompiers. Les personnes ont donc décidé d'engager des travaux destinés à créer une plateforme pouvant être utilisée par les pompiers sur laquelle est prévue d'être installée une citerne d'eau d'une capacité de 15 000 l. Une moto-pompe thermique est également prévue d'être achetée pour pouvoir la raccorder le cas échéant à la citerne. Elles précisent qu'il est également envisagé de replanter des oliviers forestiers en périphérie de la plateforme.

**Commentaires de l'exploitant** (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

**Contexte pour la parcelle C 2084 :** Les exhaussements ont en fait été réalisés sur la parcelle **C 2082** jouxtant la parcelle C 2084 afin de permettre aux pompiers et à elle-même d'accéder à la partie basse de la propriété, en utilisant les anciennes restanques existantes dont une a été rehaussée de moins de un mètre afin de n'en faire qu'une avec deux et de permettre aux véhicules de manœuvrer, ce qui était impossible avant.

Elles nous ont indiqué également que ces aménagements étaient devenus nécessaires, car elles projettent de créer un élevage de chèvres et l'hébergement de poulinières en collaboration avec un agriculteur déjà installé.

Nous n'avons pas constaté à la surface des parcelles susvisées de déchets issus de la démolition de chantiers du BTP, seule de la terre caillouteuse est visible.

Elles nous ont adressé une attestation de la société LEONE ASTP dont le siège social est domicilié 594 chemin de la source – 83400 Hyères.

Il y est mentionné que les terres proviennent du terrassement d'un terrain situé à La Farlède : projet immobilier « les tuileries » sise rue de la tuilerie.

Le volume transféré sur les parcelles mentionnées ci-avant est d'environ 1000 m<sup>3</sup>.

**Compte tenu de nos constats faits in situ le 31/07/2020 et de l'analyse des documents transmis, il apparaît que l'utilité des aménagements est démontrée (projet d'élevage) et qu'aucune gestion irrégulière de déchets n'a été constaté.**

**Nos conclusions ne préjugent en rien du respect des autres réglementations en vigueur, notamment au titre des codes de l'urbanisme et forestier.**

**Commentaires de l'exploitant** (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

